[illegible] Nord, [illegible] nécessaires.

M. le gérant de l'emploi de troupes dans des [illegible] de contestant des grèves.

M. Berteaux promet à M. Dron de limiter [illegible] de troupes en cours des grèves.

[illegible] présent d'augmenter le nombre des postes de gendarmerie dans le Nord et leurs effectifs.

M. Dubois demande au ministère de donner des ordres pour que les gendarmes ne [illegible] aux deux les propriétés privées pour surprendre en flagrant délit les chasseurs. Il n'en veux pas pour gendarmes dit M. Lemire, car dans les [illegible] politiquement conseillers, ce sont les seuls fonctionnaires qui restent leurs députés (Rires).

Les chapitres 23 et 24 sont adoptés.

Sur le chapitre 25, M. Augagneur demande qu'on supprime les changements de garnison de régiment [illegible].

M. Berteaux répond qu'il est partisan de rétablir le plus possible ces changements et qu'il étudiera sérieusement la question.

Les chapitres 26 à 32 sont adoptés après divers observations présentées par MM. Maginot, Lavalle et le lieutenant-colonel Renard.

Sur le chapitre 33, M. Ronby développe un projet de résolution invitant le gouvernement à augmenter les pensions de retraite des ouvriers des manufactures d'armes.

M. Berteaux prend l'engagement d'étudier la question pour le budget de 1906.

Le projet de résolution est adopté.

M. Charpentier parle en faveur des ouvriers licenciés de ces manufactures. Il rappelle qu'en 1903, le gouvernement avait pris l'engagement ferme de leur accorder des pensions proportionnelles. Cet engagement n'a pas été tenu. L'orateur demande au ministère d'exemplifier un acte de justice envers ces anciens ouvriers.

M. Berteaux répond qu'il déposera prochainement un projet qui lui donnera satisfaction.

M. Bagnol critique le travail des pièces dans les ateliers de la guerre et réclame le travail à la journée.

L'orateur passe avec véhémence la défense des ouvriers de l'administration de la guerre pour lesquels il réclame la journée de 8 heures.

M. Berteaux répond qu'il recherchera les moyens de donner satisfaction à toutes les situations qui viennent de lui être signalées.

En ce qui concerne notamment la journée de 8 heures, cette réforme entraînerait une dépense de 850.000 fr. Le ministère s'engage cependant à tenter une expérience dans un certain nombre d'établissements qu'il choisira.

Les chapitres 33 à 35 sont adoptés.

Sur le chapitre 36, M. Débory demande des explications sur les fortifications de Lille. Il insiste pour leur suppression.

Le chapitre 37 fournit l'occasion à un grand nombre d'orateurs de présenter des observations sur le matériel de guerre.

Le chapitre 37 est réservé et adopté, et les explications présentées sur le chapitre 38, relatif aux poudres et salpêtres.

M. Georges Leygues ayant un amendement à développer sur l'article 41, la suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

M. Mulac demande si la Chambre espère terminer le budget cette semaine, en tenant ses séances dimanche; dans ce cas, il insiste pour que la Chambre siège sans désemparer jusqu'à la fin du vote du budget.

MM. Berteaux et Cochery appuient cette observation.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 6 heures 10.

LE SÉNAT

du 2 mars

La séance est ouverte à 2 heures 10, sous la présidence de M. Fallières.

Le Président annonce le dépôt par M. Provost de Launay d'une demande d'interpellation au Ministre de la Guerre sur le maintien à la tête d'une division du général Percin, compromis dans le question des fiches.

La date de la discussion sera fixée ultérieurement.

On prend en considération la proposition de M. Clémenceau relative aux garanties de la liberté individuelle.

Les assurances sur la vie

On reviant au projet concernant le surveillance et le contrôle des Compagnies d'assurances sur la vie.

M. Guérin développe un amendement sur l'article 21.

M. Lourties, rapporteur, combat l'amendement qui est repoussé par 251 voix contre 115.

M. Gourju demande l'insertion d'un article additionnel ayant pour but d'assujettir les compagnies d'assurances étrangères en France aux mêmes taxes dont les compagnies françaises sont frappées dans leurs pays.

Le ministre du commerce dit que la discussion d'un pareil amendement doit être reportée lors de l'examen d'une loi fiscale.

M. Gourju retire son article additionnel et l'art. 22 est adopté.

L'ensemble du projet est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi ayant pour objet d'ajouter un § à l'art. 108 du Code de commerce. Cette discussion est renvoyée au 9 mars.

M. Ancelle développe une proposition tendant à accorder une [illegible] de séjour aux jurés qui prouvent une [illegible] de déplacement.

M. Guillier dit que si l'on veut prendre [illegible] du jury [illegible] dans la société, on trouvera [illegible] des ouvriers [illegible] à leur travail. En [illegible] que pour certaine jurée en petit [illegible] sont à subir, leurs [illegible] ne leur incombent que une [illegible] toute leur existence, [illegible].

L'orateur [illegible] M. Ancelle. Il s'attache notamment à démontrer que la dépense sera beaucoup plus élevée que M. Ancelle le suppose. Il demande au Sénat de repousser la proposition.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

La séance est levée à 6 h. 20 et renvoyée à demain 3 heures.

AUTOUR DU PARLEMENT

La réduction de la taxe des lettres

Paris, 2 mars.

La commission du budget persiste à [illegible] à propos de la loi de 2 centimes la question de la réduction de la taxe des lettres. Mais sur la demande du ministre des finances, pour ne pas retarder le vote final du budget, elle a consenti à disjoindre cette question. M. Rouvier ayant pris l'engagement de la discuter après le budget par la voie d'un projet de loi spécial.

La gauche démocratique

La gauche démocratique du Sénat, s'est réunie sous la présidence de M. Combes pour entendre une communication de M. d'Estournelles de Constant, relative à l'arbitrage international.

M. Bayet a été secrétaire, en remplacement de M. Peltier, qui a donné sa démission, par suite de son entrée dans le bureau du Sénat.

TRISTES COLONISATEURS

Bordeaux, 2 mars.

La *Petite Gironde* publie des extraits d'un document inédit par lequel Gaud avoue le dynamitage d'un nègre et par lequel d'autres crimes sont relevés à la charge de Goud. Ce document fait partie de l'enquête judiciaire. C'est le déposition de Toqué devant le magistrat instructeur. En voici des extraits :

M. Chamarande, adjoint aux affaires indigènes, me dit (c'est Toqué qui parle) que Gaud avait raconté à table en présence de lui, Chamarande, et de M. Degaud qu'il avait eu moyen de se débarrasser des indigènes récalcitrants. Il raconte qu'il avait le 14 juillet 1903 attaché une cartouche de dynamite au cou d'un nommé Pecpe, homme du chef Moupi, et qu'il avait allumé la mèche. L'homme avait éclaté en morceaux.

M. Chamarande me raconte aussi ce fait que Gaud avait installé à Port-Crampel un site dans lequel il enfermait des indigènes qui y sont restés jusqu'à sept jours sans manger et qui sont morts de faim. Lui, Chamarande, désirait qu'il avait vu ce site. Il m'ajouta même qu'il avait en jour empêché Gaud d'uriner sur des prisonniers.

Il est curieux de voir comment Toqué traite Gaud :

Je considère Gaud comme un garçon intelligent, mais je le crois déséquilibré (sic) et atteint de mégalomanie. Pour moi je mets les actes de Gaud bien plutôt sur le compte d'un orgueil démesuré, de l'envie de faire redonner son autorité, que sur le compte de sa cruauté.

Une rentière assassinée

Paris, 2 mars.

Une rentière, Mlle Joséphine Bridoux, âgée de 68 ans, qui vivait seule au premier étage d'une vieille maison dont elle était propriétaire et qui est située 119, rue de la Glacière, a été trouvée assassinée, ce matin, dans sa chambre.

Mlle Bridoux, qui entretenait peu de relations, ne recevait jamais personne chez elle. Elle ne sortait que pour aller chercher des provisions.

Par économie elle remplissait elle-même les fonctions de concierge, balayant les escaliers, recevant les lettres de ses locataires.

Hier matin, vers onze heures, elle était allée chez son boucher acheter une entrecôte, puis elle était rentrée directement chez elle. Depuis ce moment on ne l'avait plus vue. Une personne qui n'est présentée hier après-midi pour lui confier une lettre destinée à un de ses locataires a frappé à sa porte sans obtenir de réponse. Cette personne a constaté que la clef était restée dans la serrure, à l'extérieur, ce qui était absolument inusité ; mais comme Mlle Bridoux ne tolérait pas qu'on franchisse le seuil de son appartement, elle n'a pas osé cependant ouvrir la porte.

La pièce de Mlle Bridoux, qui habite dans la maison, à l'étage au-dessus, ayant remarqué à son tour ce matin que la clef était restée sur la porte, frappa et, n'ayant pas obtenu de réponse pénétra dans l'appartement. Elle trouva en vieille tante ligotée sur son lit, avec un bâillon sur la bouche. Elle appela des voisins qui constatèrent que Mlle Bridoux avait cessé de vivre depuis plusieurs heures. Les meubles avaient fouillés les armoires et vidés le commun sur le sol.

M. Pelatan, commissaire de police, a procédé à une enquête qui a établi que l'on avait dérobé un grand nombre de titres dont les [illegible] ont été retrouvés dans les papiers de la société, en [illegible] qu'un [illegible] d'argent [illegible].

Mlle Bridoux qui possédait des revenus qui lui [illegible] permis de [illegible] une certaine [illegible], [illegible] quant à l'existence de [illegible] dans un appartement, [illegible], faute de mieux, [illegible].

Depuis plusieurs années, elle n'avait pas de donner un seul coup de balai ni un seul coup de torchon, car dans les cinq pièces les toiles d'araignées tapissent les murs, pendent du plafond, recouvrent les meubles. Le commissaire de police, son secrétaire et les agents de la Sûreté avaient, en sortant, des fragments de toiles d'araignées sur toutes les parties de leurs vêtements.

Le fait devait être fait sans jamais être dépisté, car il est relié au cœur par des 2le multiples.

D'après les premières constatations, on suppose que les malfaiteurs ont dû s'introduire chez Mlle Bridoux, pendant que celle-ci allait, hier matin, faire ses provisions. En ouvrant la porte, la vieille rentière dut entendre du bruit et entrer précipitamment sans prendre le temps de retirer la clef de la serrure. Les malfaiteurs se sont alors saisis d'elle et l'ont bâillonnée.

On n'a encore aucune indication pouvant permettre de retrouver les auteurs de ce crime.

M. Bertillon a photographié la chambre du crime et le cadavre. Le commissaire de police a fait transporter ensuite le corps à la Morgue.

La crise Hongroise

Budapesth, 2 mars

La crise hongroise se complique: l'ex-président du conseil encore en fonction, le comte Tisza, est appelé par l'empereur-roi.

On prétend que François-Joseph hésitant à prendre un parti en sujet des propositions que le comte Andrassy lui a apportées au nom de la coalition, désire confier ses pouvoirs avec d'autres personnalités appartenant au seulement à la coalition, mais aussi à la minorité, autrement dit au parti libéral. Cependant la mission de comte Andrassy n'a pas encore pris fin.

L'appel du comte Tisza à la Hofburg de Vienne a produit une très fâcheuse impression sur le coalition, car les intransigeants de parti lesquelles déjà si pénantes pour les modérés. D'ailleurs, tous restent d'accord pour unclare complètement de la vie politique le comte Tisza et ses amis.

Il n'est pas question que François Joseph, qui est très mécontent de la longueur de cette crise, se rende à Budapest.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

L'obstruction des cheminots

Rome, 2 mars.

L'obstruction du personnel des chemins de fer continue, mais les retards, par suite de la suppression d'un certain nombre de trains, sont maintenant moins sensibles.

L'attitude des *ferroviari* a eu pour conséquence le renchérissement des vivres dans les grandes villes.

La question est venue hier au Sénat. Le ministre des travaux publics, M. Tedesco, a répété à peu près les mêmes explications qu'il a données à la Chambre il y a trois jours. Il a ajouté que d'après les calculs, il faudrait que le gouvernement, pour satisfaire aux desiderata des *ferroviari* sacrifiât cent millions. Les mesures en bénéfice du personnel des chemins de fer, telles qu'elles sont formulées par le projet ministériel, sont tout ce que le gouvernement peut accorder.

Quand à l'obstruction, elle doit être combattue et vaincue par les armes mêmes des règlements dont les *ferroviari* font un emploi abusif. Les compagnies ont commencé à appliquer ces règlements aux obstructionnistes. Le gouvernement tiendra la main à ce que la résistance des compagnies soit complète et efficace. Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des mesures extraordinaires. Les lois ordinaires sont suffisantes. D'ailleurs, les dispositions du personnel des chemins de fer ont l'air de s'améliorer.

Le groupe des députés socialistes a décidé de proposer la discussion immédiate du projet de loi concernant les chemins de fer, à l'exception de l'article établissant des pénines contre les organisateurs des grèves, article qui a suscité le conflit actuel. Les groupes républicain et radical ont adopté la même décision.

Terre-Neuve

Londres, 2 mars.

Les négociations avec la métropole au sujet du French-Shore n'étant pas encore terminées, l'assemblée législative ne se réunira pas avant le mois d'avril.

Les règlements à établir en vertu de l'accord avec la France doivent en effet être soumis à la Chambre.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Tokio, 2 mars.

L'aile gauche japonaise a repoussé les avant-gardes russes et a occupé une ligne de positions situées de Sacosan à deux milles à l'ouest du Han-He.

A Kaitie, au nord-est, sur la rive droite du Liao-Ho, de violentes canonnades se produisent chaque jour sur toute la ligne et à l'ouest de la voie ferrée.

Les Russes ont fait usage indifféremment de leur artillerie de campagne et de leur artillerie de siège.

Les Japonais ont commencé leurs opérations sans répondre à la canonnade des Russes.

La nuit dernière, une compagnie d'infanterie russe a attaqué Lennie, sous le couvert d'une violente canonnade.

Après un combat acharné qui a duré neuf heures et demie, les Russes ont été repoussés, laissant derrière eux 40 morts et quelques prisonniers. Les Japonais ont pris du butin en assez grande quantité. Leurs pertes n'ont pas dépassé 50 hommes.

La colline Pouttiof

Saint-Pétersbourg, 2 mars.

Un télégramme de Cha-Ho-Tuan, en date du 1er mars, reçu à Saint-Pétersbourg, annonce que les Japonais ont ouvert un feu violent contre la colline Pouttiof, avec des pièces de siège.

Un bombardement se poursuit également sur le flanc droit. Un second télégramme de Cha-Ho-Tuan également de la même date, dit :

La canonnade continue sur toute la ligne s'étendant sur une longueur de 120 kilomètres. Le détachement cantonné près de Coudayou a repoussé les Japonais ; ces derniers ont également été chassés du défilé de Toue-Sisi-Ling et des environs du défilé de Gontou-Ling.

Nos batteries répondant au bombardement de la colline Pouttiof.

Un violent combat continue au pont du Cha-Ha. Un petit détachement s'y trouve a changé plusieurs fois de mains, mais il est maintenant définitivement occupé par les Japonais.

Le bruit court qu'une division de l'extrême droite japonaise marche au nord sur le Liao et se attaquer Kaioma.

Nos pertes n'ont pas été jusqu'ici très élevées, en raison du petit nombre d'hommes engagés dans les diverses attaques.

Combat acharné

Cha-Ho-Tuan, 2 mars.

Tout a été calme cette nuit au centre et à l'aile droite de l'armée russe. Il y a eu un combat acharné sur l'aile gauche. Le détachement de l'est, qui occupe la localité de Koudiaes, a repoussé de vives attaques des Japonais et a conservé sa position grâce à l'intervention d'une colonne auxiliaire qui a attaqué les Japonais du côté de l'ouest ; mais après avoir occupé deux défiles, la colonne, sérieusement menacée par les troupes japonaises, a essuyé de graves pertes.

L'avant-garde russe, qui est dans le voisinage de Bian-You-Poudae, a été attaquée trois fois par les Japonais, à onze heures, minuit et trois heures du matin, mais elle les a repoussés.

Les Japonais ont attaqué à 3 heures du matin, sur un point situé plus à l'est, le défilé de Gontou Ling. Quelques attaques ont été repoussées. Le combat a cessé vers 9 heures du matin. L'avant-garde russe s'est retirée de deux retranchements avancés détruits par l'artillerie japonaise et s'est établie dans des positions mieux fortifiées, situées en arrière de celles qu'elle a quittées.

Vers six heures du matin, les Japonais ont attaqué Nan-Chan-Pou, dans le district de Kaoulisane, et ont été repoussés. Depuis la matin, les Japonais canonnent toute la région. Un vif combat d'artillerie a lieu autour de la colline de Pouttiol, sur l'aile gauche de l'armée russe.

PETITES NOUVELLES

FRANCE

— A Brest, la grève générale des ouvriers du bâtiment a du nouveau été votée. Les ouvriers du bassin du radoub et de la digue en rade sont également en grève.

— A Aix-Temonchent, a eu lieu l'exécution de Tadjiel-Ben-Dida, condamné pour le meurtre d'un garçon de ferme.

— Les rabroussaurs de l'usine Mauchauffée, à Troyes, se sont mis en grève. Ils ont manifesté hier devant l'usine.

— La grève des charretiers de Marseille continue. Une grève s'est déclarée parmi les ouvriers du équipement militaire.

— A Tours, un voleur, surpris dans un débit par un agent, a blessé celui-ci à la tête d'une balle de revolver.

— La transformation des tartanes à voiles en bateaux automobiles a provoqué ce conflit chez les pêcheurs des Martigues.

— Un incendie a détruit nos fabriques de rennes de voitures, à Levallois-Perret : il y a 300.000 fr. de pertes.

ÉTRANGER

— *Parsifal* vient d'être représenté 10 fois à Philadelphie. La recette pour trois représentations a atteint 57.00 francs. Une semaine à Baltimore a rapporté 120.000 francs.

— La crise hongroise dure toujours: François-Joseph vient de consulter le comte Tisza sur la constitution d'un nouveau ministère.

— Dans le *Tageblatt Randschau*, le comte Ravenlow, un des chefs du parti conservateur allemand, reproche à l'amiral Tirpitz d'avoir restreint ses programme naval, sous l'influence de l'ambassadeur allemand à Londres, oubliant que l'avenir de la marine de l'Allemagne dépend de la fermeté de ses politiques étrangères.

— Le *King-Edward-VII* vient de pénétrer dans le bassin de radoub de Gibraltar. C'est le premier cuirassé qui soit entré dans le nouveau bassin.

— En janvier 1905, les importations d'Angleterre en France ont été de 64.173.000 francs, en augmentation de 6.1 0/0 sur janvier 1904: au contraire, les exportations françaises en Grande-Bretagne ont diminué de 4 0/0, elles n'ont été que de 70.692.000 fr.

— La commission du Parlement allemand, chargée de la vérification des pouvoirs des députés, a fait, à la majorité de 14 voix contre 6, un acte de pression extrême par de toute fondamentale.

— Une nouvelle ligne politique de tendances ultra-socialistes s'est formée en Nouvelle-Zélande pour combattre le gouvernement qui n'est que socialiste.

— On mande de Rome que l'obstruction des *ferroviari* persiste. Les trains qui arrivent sont presque vides, car ce voyageur que les personnes qui y sont absolument obligées.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Conseils de révision. — (Arrondissement de St-Omer). Lundi 13 mars, à 1 heure, à Aire-sur-la-Lys — Mardi 14 mars, à 8 h., St-Omer (Sud) — Mercredi 15 mars, à 9 h. 1/2, Ardres — Mercredi 15 mars, à 3 h. 1/2, St-Omer (Nord) — Jeudi 16 mars, à 10 h. 3/4, Lumbres — Vendredi 17 mars, à 11 h. 1/2, Fauquembergues — Samedi 18, à 9 h. 3/4, Audruicq.

Appel de territoriaux. — Le revue d'appel des hommes de l'armée territoriale classe 1884, des services auxiliaires des classes 1889, 1894, 1899, 1902 qui devait avoir lieu dans le canton de Lens, le 6 avril, à midi, est avancée au 21 mars, à la même heure.

LA REGION

Brulée vive à Orchies

Mlle Catherine-Susanne Delverny a été trouvée morte dans sa chambre à Orchies jeudi matin dans les circonstances suivantes :

Comme elle était presque en enfance, deux de ses voisines, Mmes Marchand et Crombez, prenaient soin d'elle aidées d'une garde de nuit, Mme Bonnet. Cette dame venait de partir jeudi matin et une demi-heure après, vers 7 heures 1/2, Mme Marchand apportait du café comme d'habitude à Mlle Delverny, s'informe comment elle avait passé la nuit, puis se retire lui disant que dans une heure elle lui apporterait son déjeuner.

Moins d'un quart d'heure après, une voisine, Mme Loevercrie à Mme Marchand d'aller voir chez Mlle Delverny où il devait se passer quelque chose d'anormal, elle sentait la fumée.

M. Marchand s'y rendit aussitôt et vit en face du feu, Mlle Delverny accroupie et tout en flammes.

Immédiatement il se précipite sur elle, le roule dans une couverture et le transporte dans le couloir, mais il était trop tard ; la malheureuse était morte.

M. Postenx, commissaire de police, a constaté que le cadavre était déjà tout recroquevillé. Des lambeaux de chemise adhéraient aux plaies horriblement noircies ; tous les cheveux sont grillés, le bras droite gonflée, les yeux, la bouche, le nez affreusement tuméfiés ; le poitrine, les cuisses et le bras droit sont presque carbonisés. Deux bagues en or restent apparentes à la main gauche.

On croit que le feu s'étant dans le poêle dit crapaud, par la gorde de nuit était trop ardent et que Mme Delverny en a ouvert la porte pour repousser les coufs de charbon enflammé qui en sont échappés et ont mis le feu à ses vêtements.

On dit que Mlle Delverny dont on ne connaît pas les parents avait une certaine fortune. Elle n'avait jamais voulu dire son âge. On croit qu'elle avait 53 ans. On lui a connu un frère M. Joseph Delverny, receveur principal des Douanes à Fromelennes (Ardennes) qui a habité avec elle et est décédé il y a quelques années.

Fourmisienne infanticide

Dans notre numéro du 28 février, sous le titre « Fourmisienne », nous avons donné les détails de l'arrestation à Fiéron (Aisne), d'une fourmisienne, Marie Leclercq, accouchée clandestinement à l'hôtel Hombert. On avait cru d'abord à une simple suppression d'enfant, mais le docteur Mans, chargé d'examiner les deux cadavres, a conclu dans son rapport que les petites filles étaient parfaitement constituées et que toutes deux ont respiré.

La première aurait été étouffée dans un jupon, tandis que la seconde aurait été tuée en tombant sur le parquet de la chambre. Mais, Marie Leclercq affirme qu'elles n'ont pas vécu. Elles ne portant, en tout cas, aucune trace de violence.

Marie Leclercq, qui a 34 ans, et qui est aujourd'hui inculpée d'un double infanticide, a déjà comparu pour le même crime le 3 août 1901, devant la Cour d'assises du Nord. Elle avoua, rejetant la responsabilité sur l'effroi qu'elle éprouvait à la pensée de son déshonneur. Après une éloquente plaidoirie de Me Pesquel, elle fut acquittée.

Marie Leclercq, qui avait été conduite à l'hôtel Hombert par M. Edouard Fréchemin, de La Neuville-aux-Joutes, auquel elle avait dit être dans le besoin, avait eu en possession 170 fr. Elle a été conduite à l'hôpital Brisset et sera transférée à la prison de Vervins (Aisne), dès qu'elle sera rétablie.

LA BELGIQUE

Chez les Verriers

Charleroi, 2 mars

Les directeurs de verreries ayant renoncé au lock-out qui devait depuis six mois, cinq fours à bouteilles sont déjà rallumés. Ils reprendront la fabrication dans une dizaine de jours. Au fur et à mesure que des coupeurs et manœuvres contremeront des engagements de travail, malgré la défense de leur syndicat, un rallumera de nouveaux bassins qui, comme les premiers, seront désignés par le sort.

D'après la convention qui lie les patrons, les bénéfices des fours qui travaillent seront répartis entre toutes les verreries.

Les établissements verriers français ont beaucoup profité de cette grève, mais les Belges vont s'efforcer de regagner le terrain perdu ; ils espèrent y arriver, par l'abaissement de prix de revient résultant des réductions de salaires imposées aux ouvriers.

CARNET DU LECTEUR

DEUIL

A Lille. — Nous apprenons la mort du citoyen Delecluse père, tonnelier d'un grand nombre de sociétés de Lille passée, âgé de 69 ans.

Le citoyen Delecluse, est le père de l'adjoint au Maire de Lille et beau-père du citoyen Saint Venant, conseiller d'arrondissement et secrétaire-général de la Fédération locale des Syndicats ouvriers de Lille.

L'enterrement aura lieu le dimanche 5 mars, à 4 heures après-midi. Assemblée 15, rue de la Clé, Saint Maurice.

Nouvelly. — Mardi est en lieu les funérailles de M. Victor Seignes, secrétaire de la Mairie, décédé après une courte maladie.

Une foule considérable y assistait. Le maire a prononcé un discours rappelant la vie de dévouement de cet excellent républicain qui, se doubla de tout esprit de parti, a été concilié l'estime de tous ses concitoyens.

MARIAGE

Nous apprenons le mariage de M. Achille Lourdel, employé aux mines de Dourges, fils du garde particulier de la compagnie, médaillé militaire, avec Mlle Adolphine Hoeyer, fille de Mme Hoeyer rentière à Lens.

CHRONIQUE MINIÈRE

LA RETRAITE DES MINEURS

à 2 francs par jour

On se préoccupe beaucoup en ce moment dans les syndicats mineurs des anomalies qui résultent du régime actuel dans la distribution des retraites aux ouvriers mineurs des diverses régions.

Le grève de 1902 a eu pour résultat dans le Nord et le Pas-de-Calais de porter le chiffre de la retraite à 600 francs pour les ouvriers ayant trente années de service dans le même Compagnie et 550 francs pour ceux ayant trente années de service dans les différentes Compagnies de la région.

Cet engagement pour lequel lesdites compagnies versent une cotisation supplémentaire de 3 pour cent du montant des salaires de leurs ouvriers, n'est consenti que pour une durée de cinq années à dater du 1er janvier 1903, à moins que d'ici là une loi nouvelle intervienne pour augmenter le taux de la retraite prévu par la loi de 1894.

Malheureusement, il n'en est pas de même dans les autres centres miniers. C'est ainsi qu'en vertu des sentences arbitrales ou des conventions particulières dans la loi, le taux de la retraite ne s'élève qu'à 300 francs.

A Carmaux, dans le Tarn, 330 fr.

A Gardanne, dans le Sud, 200 fr.

Et dans le centre, 210 fr. au maximum.

Il nous paraît nécessaire que le régime réglementant les retraites des mineurs soit identique pour tous les ouvriers.

Le Parlement agirait sagement en faisant une loi réglementant la retraite des ouvriers mineurs à 2 francs par jour après trente années de service et cinquante ans d'âge et on la faisant aboutir en plus tôt.

A l'appui d'une telle proposition, le Parlement pourrait utilement s'inspirer de ce que font les compagnies du Nord et du Pas-de-Calais dont le montant total des versements à la cotisation des retraites s'élève actuellement au taux de 5 pour cent, en y ajoutant la contribution du 2 pour cent que l'Etat paraît disposé à accorder aux travailleurs dans le projet des retraites générales et le versement de 2 pour cent des ouvriers mineurs. Il n'est pas impossible que, tout en abaissant à cinquante ans l'âge de l'obtention de la retraite, on puisse en élever le taux à 2 francs par jour.

C'est là ce que nous demandons avec les travailleurs de la Mine.

LE

Malheur d'Aimer

PAR

GEORGES MALDAGUE

DEUXIÈME PARTIE

Bernard entrait dans son cabinet, elle y entra aussi.

La voix lui revint.

— J'emmène mon fils, fit-elle en s'appuyant sur le coin du bureau.

— Notre fils, dit-il avec son calme de glace, comme il entrera dès aujourd'hui interne à son lycée... Vous serez libre de le voir autant que moi, jusqu'à ce que la loi décide à cet égard.

— Un enfant appartient avant tout à sa mère, et jusqu'à ce que la loi ait, comme vous le dites, décidé, le mien est à moi.

— Marcel a passé l'âge où sa mère peut faire valoir ce droit... La loi, quant à présent, m'accorde celui de mes prérogatives de lui, l'éducation.

— Pour ma part je l'élèverai point, interrompit-elle. Vous ne laisserez mon fils sous votre influence.

Son regard posa sur la malheureuse, si implacable, qu'elle sentit comme le vertige, dans le jardin, la faiblesse l'envahir.

— Point de grands mots... Infâme, misérable ! misérable, infâme ! tout cela ne change rien à ce qui doit être...

Je le répète, vous verrez votre fils autant que vous voudrez, quand à présent...

La jeune femme ne tenait plus debout.

Elle ouvrit avec effort ces yeux qui se fermaient, aperçut un fauteuil et s'y laissa tomber.

Près de la porte, Bernard la regardait. Son ombre suivait les progrès de cet évanouissement.

Les paupières de Claire se soulevèrent encore, plus péniblement.

Elle le vit prêt à franchir ce seuil ; le voile qui enveloppait sa pensée s'écarta, tandis qu'une crainte plus terrible que celles encore éprouvées le traversait.

Il allait lui ravir Marcel avant qu'elle l'eût embrassé.

Le lui enlever pour le mener où ?.... Cet homme était capable de tout.

Qui sait s'il ne montrait point, s'il n'allait point l'emporter si loin qu'elle ne le retrouverait point.

Une paralysie frayeur devait le stimuler, repousser à son cerveau le sang qui s'arrêtait aux extrémités.

Elle se leva, avança de deux pas.

Mais ses jambes se dérobèrent sous elle, ses genoux touchèrent le parquet.

Elle tomba en arrière, et sa tête porta sur l'angle d'un meuble, rendant un son mat.

Bernard, déjà dans le corridor, se retourna pour revenir à la porte.

Sa face livide l'était plus encore ; il voyait sur le front de cette femme, étendue à ses pieds, un mince filet de sang.

Et alors qu'elle avait eu, elle, pendant les interminables heures de cette nuit, le vision du passé, il eut celle d'un présent, aussi étendu devant lui, le crâne fracturé.

La saison de son père, pour tous assassiné par Rémi Boiret.

Un tremblement le saisit; il s'agenouilla malgré lui.

L'épiderme seulement était entamé.

Les quelques gouttelettes rouges épongées avec son mouchoir, d'autres ne se reformèrent point.

Claire se trouvait plongée dans une syncope complète.

Froid comme quelques instants auparavant, il se releva.

Et cette fois il passa le seuil en tirant la porte sur lui.

Marcel, dans sa chambre, finissait de s'habiller.

— Tu es prêt ? demanda son père.

— Oui, papa, seulement je n'ai pas encore déjeuné.

— Nous déjeunerons en route ensemble; j'ai une course pressée à faire très tôt ; quand nous l'aurons faite, nous prendrons un chocolat sur le boulevard.... Ensuite, je te mettrai à ton collège; cela le va-t-il ?

— Je le crois bien ! Tu me laisseras conduire, au moins ?

— Oui, le long des quais; allons, hop ! nous sommes en retard.

— Voilà ; où est maman que je lui dise au revoir.

— Ta mère vient de monter à la lingerie ; filons vite ou je le laisse.

— Eh-bien ! je l'embrasserai deux fois quand je rentrerai ce soir.

L'enfant par la main, il descendit jusqu'au perron.

Le coupé attendait devant.

Marcel eut un cri de déception.

— Tiens, ce n'est pas la charrette ; je ne condnirai pas, alors ?

— Allons, allons, ce sera pour une autre fois, mômes.

Et il le poussa dans le voiture.

Le petit Marcel alla, en effet, prendre avec son père, un chocolat sur les boulevards.

Après quoi, celui-ci le conduisit au lycée Jeuson.

Pendant que l'enfant traversait la large cour, sa serviette bourrée de livres sous le bras, M. Valère demanda à parler au proviseur.

Et l'après-midi, au moment où il croyait rentrer bientôt, pensant à sa mère qu'il avait quittée pour la première fois le matin sans l'embrasser, il fut mandé dans le cabinet de ce dernier, où il apprit, en sentant son cœur battre, qu'il couchait le soir même au dortoir.

Le lendemain, au jeudi, elle le demanda au parloir, sa mère.

Il eut peine à la reconnaître ; elle, qui lui était toujours apparue jeune, lui sembla vieille.

Ils pleurèrent ensemble.

Le père était le maître. Il l'avait assez souvent, lorsqu'il ne travaillait pas bien, il le laisserait pensionnaire au lycée.

N'avait-il pas eu de mauvaises notes tous ces temps derniers ?

L'enfant resinit incrédule, répétant :

— Ce n'est pas cela... ce ne peut être cela.

— Pourquoi ?.... Que veux-tu que ce soit ? demandait-elle, étouffant ses sanglots.

Marcel secoua soudain énergiquement la tête.

Il regarda sa mère, de ses grands yeux clairs.

Tous deux restaient seuls dans un coin du parloir ; les parents partis, le surveillant se tenait à l'autre bout de la vaste pièce.

Ils ne se sonciaient, ni elle ni lui, des regards qu'il lanc. jetait; l'un à l'autre, rien que l'un à l'autre.

— Maman, si le petit, tu as un chagrin que tu ne veux pas me dire ?

— Le chagrin qu'on nous ait séparés, mon chéri.

— Ce n'est pas pour ce que tu dis... Il y a autre chose.

Elle détourna les yeux, serrant les lèvres pour ne pas laisser échapper le cri qui y montait.

Il prit ses mains gantées dans ses petites mains toutes brûlantes.

— Maman... dis-moi ton chagrin ; je veux le savoir, je le veux !

Il se penchait sur elle; la mère l'entoya dans ses bras.

— Voilà ! lui murmura-t-elle à l'oreille, et souviens-toi plus tard de ce que je te dis ici... On prépare à ta mère un martyre qu'elle n'a point mérité... Aime-la toujours, ta mère, pauvre adorée ; si tu n'étais pas là elle ne la subirait point, elle se tuerait.

Effaré, il la regarda.

Et soudain, il eut un geste de colère et de bravade.

— On t'a fait de la peine ?... On veut te faire du mal ?... Dis-moi qui, dis-le moi que je te défende... Tu verras, si je ne crie pas fort comme un homme !

Et elle, ne répliquant pas :

— Dis-le moi, répétait-il ; je veux le savoir, dis-le moi !

Alors, le serrant plus fort contre elle, elle répondit :

— C'est ton père.

Pale, le repoussant, elle se leva.

Un instant, la mère et le fils, elle dans la simplicité de son costume de ville, lui dans sa tenue de collégien, restèrent face-à-face l'un de l'autre.

Il y avait de l'effroi dans les yeux du fils qui venait d'entendre l'accusation ; il avait l'effroi dans les yeux de la mère qui venait de l'articuler.

(A suivre).

BAPTÊME DELESPAUL-HAYEZ

UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR

PAR SA QUALITÉ ET SA TRAICHEUR

48, Rue Nationale, Lille